



## Préparer son séjour

Partir étudier à l'étranger suscite toujours de nombreuses questions sur la vie pratique, la vie universitaire et la vie quotidienne. Afin de préparer au mieux son départ et son séjour à l'étranger :

- n'hésitez pas à échanger avec les étudiants étrangers en mobilité au CNSMD actuellement et avec les étudiants du CNSMD qui ont effectué un séjour à l'étranger précédemment ;
- vous trouverez dans la rubrique "*téléchargements*" en bas de la page des **témoignages** d'étudiants du CNSMD de Lyon partis en mobilité ces dernières années et des **cartes** indiquant la provenance des étudiants en échange au CNSMDL et la destination des étudiants du CNSMDL qui partent à l'étranger.

## Frais de scolarité

**L'étudiant Erasmus+ est dispensé du paiement de tous droits de scolarité dans l'établissement d'accueil.** Ces droits continuent toutefois à être perçus par l'établissement d'origine.

Néanmoins, le paiement de droits peut être demandé pour couvrir les coûts d'assurance, d'adhésion à des syndicats d'étudiants et d'utilisation de matériels divers tels que les photocopies, les frais de médiathèque, de transports en commun, etc..., sur la même base que celle des étudiants locaux.

**Nota Bene** : En Allemagne, de nombreux établissements demandent aux étudiants une somme pouvant aller de 150 à 230 euros par semestre pour le "Semester Ticket" qui permet d'utiliser les transports en commun dans la ville d'études et les environs. Et cette adhésion est obligatoire.

Nous conseillons aux étudiants souhaitant effectuer un séjour à l'étranger de se renseigner au préalable sur le coût de la vie dans le pays vers le lequel ils partent.

## Langues

Il est fortement conseillé aux postulants à un séjour d'études à l'étranger de posséder au moins un minimum d'anglais, d'allemand, ou d'italien selon leur destination.



Certains établissements d'accueil délivrent des cours de langue (notamment certaines Hochschulen für Musik), d'autres ont des accords avec des organismes extérieurs (universités ou centres de langues) avec un accès plus ou moins payant pour les intéressés. Nous vous invitons donc à vous renseigner auprès des établissements qui vous accueillent en mobilité.

Des cours de langues sont délivrés par le CNSMDL. Pensez à anticiper votre possible mobilité en vous inscrivant à ces cours (un projet de mobilité peut vous donner une priorité d'accès).

**Attention** : il peut arriver que des établissements exigent un niveau de langue (en général assez bas) pour accepter un étudiant en séjour Erasmus+.

### **Le soutien linguistique en ligne Erasmus+ (OLS)**

Depuis le 1er janvier 2015, une [plate-forme linguistique en ligne](#) est ouverte pour les étudiants qui participent au programme Erasmus+.

L'étudiant doit faire évaluer en ligne ses compétences linguistiques, **avant** et **à la fin\*** de la période de mobilité, uniquement pour les **langues d'enseignement** suivantes : anglais, français, allemand, italien, espagnol, néerlandais, polonais, tchèque, danois, grec, portugais, suédois (exception faite des personnes dont la langue concernée est la langue maternelle).

\* le solde de 30% de la bourse de mobilité est suspendu à la soumission du rapport par le participant Erasmus+ et à la confirmation de sa participation au test de langue en ligne.

L'étudiant a la possibilité de bénéficier d'un cours de langue avec un tuteur (facultatif). À demander à l'établissement d'envoi.

**Nota Bene** : cette évaluation n'est **pas discriminatoire**. Elle n'intervient qu'après que la mobilité a été acquise. Elle n'est **pas certifiante** non plus. Les certificats de langue, s'ils sont demandés, sont à faire établir par des organismes certifiés (CIEF, Goethe Institut, TOELF...). Toutefois, cette évaluation demeure **obligatoire**.

Ce dispositif ne remplace aucun des autres dispositifs déjà existants, il le complète. À noter cependant que le dispositif CIEL disparaît.

### **Bourse et Formation linguistique pour l'allemand**



L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et l'Office Allemand d'Échanges Universitaires (DAAD) offrent des bourses pour la formation linguistique avant départ.

- Voir le Programme « Apprendre l'Allemand » de l'[OFAJ](#) (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse)
- Bourses pour un cours de langue en Allemagne du [DAAD](#) (Office allemand d'échanges universitaires)

## Logement

**C'est à l'étudiant de trouver comment se loger** en sollicitant l'aide de l'établissement d'accueil. Se référer aux témoignages d'étudiants ayant séjourné à l'étranger pour connaître les bons plans logement. Des échanges d'appartements sont parfois possibles entre étudiants français et étrangers dont les séjours d'études coïncident.

## Assurance

Pour obtenir des renseignements sur la couverture sociale à l'étranger, vous pouvez consulter la page dédiée à cette question sur le [site de la LMDE](#).

## Portefolio Europass

2 documents sont directement accessibles par le citoyen :

- [Le CV Europass](#)
- [Le Passeport européen des langues](#)

2 documents sont délivrés par des organismes spécifiques :

- [Le Supplément au diplôme \(EES\)](#) - en cours de mise en place au CNSMDL
- [L'Europass-Mobilité](#) (la demande se fait via le service RI du CNSMDL)



Ce projet est financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.